



UNIVERZITA MATEJKA BELA, BANSKA BYSTRICA



L'avenir de la Politique Agricole Commune

Študentská Vedecká Aktivita

Anthony DROUILLET

31/03/2011

Introduction :

« La PAC est votre politique. C'est la sécurité alimentaire pour les citoyens et un niveau de vie décent pour les agriculteurs. Nous devons garder à l'esprit que l'alimentation des citoyens européens reste un défi majeur. Mais ce n'est pas tout. La PAC, ce sont également les paysages, l'emploi, l'environnement, le changement climatique et la biodiversité ». Cette déclaration de la part de Mr Dacian Cioloș Commissaire à l'agriculture et du développement rural lors d'une réunion de la commission Européenne montre bien que les problèmes de la PAC d'aujourd'hui ne relèvent plus vraiment des objectifs premiers de la politique agricole commune comme on l'entendait à ses débuts en 1962. La politique agricole commune a subi à plusieurs reprises des modifications profondes, comme en 1992 et 2003. Nous allons tenter ici de comprendre pourquoi la PAC est amenée à évoluer et dans quelle direction.

La Politique Agricole Commune (PAC), instaurée par le traité de Rome en 1957, répond à la nécessité initiale de garantir l'autosuffisance alimentaire de la Communauté européenne dans une Europe dévastée par des années de guerre. Elle a en effet permis d'augmenter très significativement le niveau de la production agricole en Europe. Cependant, des déséquilibres sont rapidement apparus et se sont accentués avec le temps, notamment des excès productivistes et des effets néfastes sur l'environnement. La PAC connaît ainsi depuis le début des années 90 un processus de réforme continu afin de répondre davantage aux attentes de la société. Désormais, elle a pour objectifs de garantir une agriculture européenne compétitive, respectueuse de l'environnement, capable de maintenir la vitalité du monde rural et de répondre aux exigences des consommateurs en matière de bien-être animal, de qualité et de sécurité des denrées alimentaires. Cette politique est encore la première de l'Union européenne, soutenue par un peu moins de la moitié de son budget. Cette part est cependant décroissante.

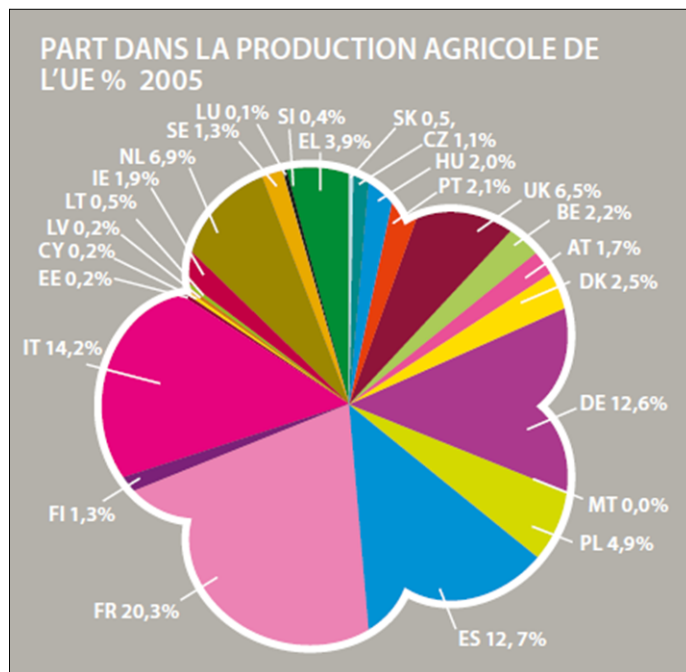
Dans un premier temps nous allons déterminer l'environnement de la PAC, en parlant du contexte agricole Européen, du rôle de l'agriculteur et celui de l'Europe dans les marchés agricoles mondiaux.

Nous nous intéresserons ensuite à l'histoire de la PAC pour mettre en avant les raisons de sa régulière évolution ainsi que les défis de la prochaine réforme de 2013. Enfin nous souligneront les reproches faits à la PAC et les différentes solutions proposées pour la prochaine réforme de 2014.

Première partie :

1) Contexte Européen

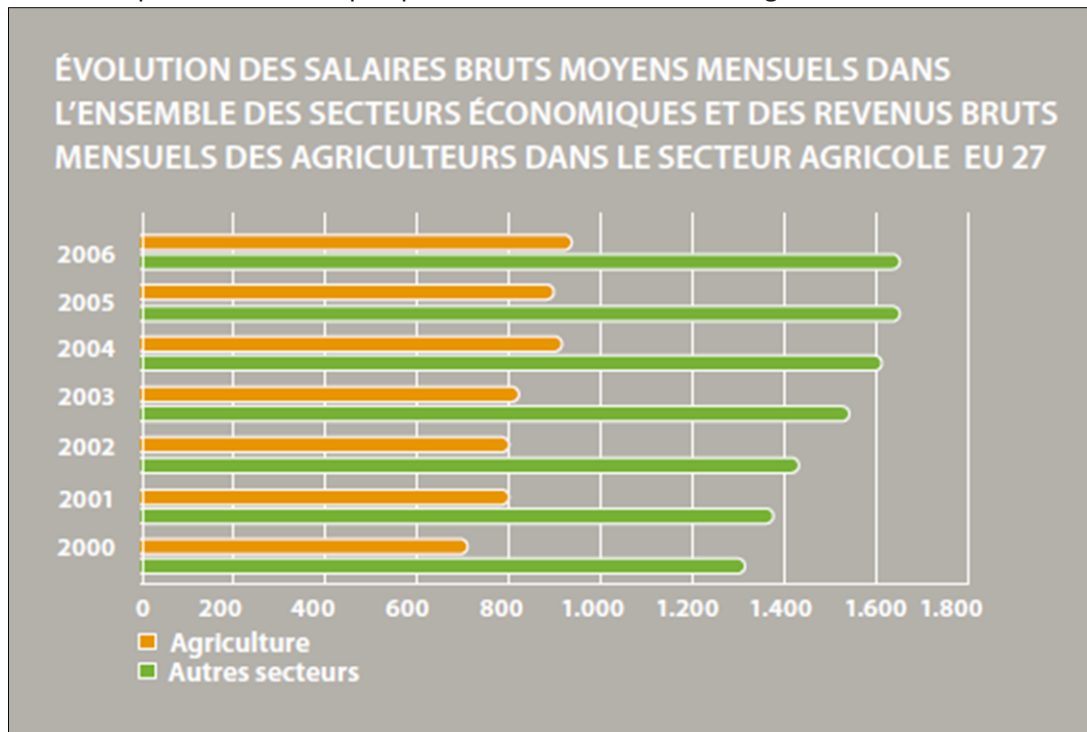
a. Caractéristique de l'agriculture Européenne et rôle de l'agriculteur



L'agriculture et la forêt couvrent l'immense majorité de notre territoire et jouent un rôle déterminant dans la bonne santé des économies rurales ainsi que dans l'aspect du paysage rural. Les agriculteurs assument en effet des fonctions diverses, depuis la production de produits agricoles alimentaires et non alimentaires jusqu'à la gestion du paysage rural, à la préservation de la nature et au tourisme. L'agriculture européenne peut donc être qualifiée de multifonctionnelle. Le secteur agricole européen utilise des méthodes de production sûres, propres et respectueuses de l'environnement qui permettent l'obtention de produits de qualité répondant aux exigences des consommateurs. Le secteur agricole de l'Union européenne est bénéfique pour les communautés rurales, son rôle ne se borne pas à produire des denrées alimentaires, il consiste aussi à assurer la survie des campagnes en tant que lieu de vie, de travail, de loisirs et de tourisme.

L'agriculture suppose bien plus que la production de cultures et l'élevage d'animaux destinés à la consommation humaine. La complexité de ce métier contraint les agriculteurs à jouer des rôles très divers. Pour ces professionnels, l'agriculture est aussi souvent un mode de vie. L'activité première des agriculteurs est de produire des denrées alimentaires. À cette fin, ils utilisent des méthodes traditionnelles ayant fait leur preuve, qu'ils allient aux connaissances et aux technologies modernes dans le but de livrer des denrées de grande qualité à un prix abordable. Cela suppose l'association de compétences et de connaissances traditionnelles, mais aussi d'un savoir-faire technique et de compétences en matière commerciale. Les agriculteurs recourent de plus en plus aux technologies de l'information pour soutenir leur production et leurs efforts en matière de commercialisation. De plus en plus souvent, les agriculteurs doivent aussi savoir gérer les terres et l'environnement. Il leur a récemment été demandé d'ajouter la sécurité alimentaire à leur domaine de compétence, qui comprenait déjà la santé et le bien-être des animaux. Il est peu probable qu'une autre profession exige des compétences aussi diversifiées. De type familial, la plupart des exploitations sont de petite

taille. Elles sont une précieuse source d'emplois au niveau local dans de nombreuses régions et jouent un rôle de premier plan dans le monde rural. L'agriculture n'est pas une activité isolée. Les agriculteurs sont souvent le premier maillon de la chaîne alimentaire; s'il leur arrive parfois de transformer leurs produits sur l'exploitation, ils les vendent la plupart du temps à des tiers qui les transforment en denrées alimentaires, denrées qui sont ensuite vendues au consommateur. On s'aperçoit que les agriculteurs représentent un maillon de l'économie très important et malgré les aides de la PAC, l'évolution des salaires bruts moyens mensuels dans l'ensemble des secteurs économiques et de ceux des agriculteurs dans l'Union Européenne à 27 marque un écart important. Quand les salaires moyens de l'ensemble des secteurs passaient de 1300 € à plus de 1600 €, il n'évoluait que de 700 € à un peu plus de 900 € dans le secteur agricole.²



b. Fonctionnement et moyen d'actions de la PAC ⁴

La politique agricole européenne est définie au niveau de l'Union par les gouvernements des États membres et elle est ensuite appliquée par chaque État membre. **Les outils financiers dévolus à la PAC** sont le fonds européen agricole pour le développement rural ([FEADER](#)) et [FEAGA](#) (Fonds européen agricole de garantie).

La PAC est soumise à deux piliers d'actions : Les organisations communes de marchés et le développement rural. La PAC européenne a son origine dans l'article 39 du Traité de Rome de 1957 et s'est déployée à partir de 1962. Ses objectifs affichés, dès 1957, étaient la recherche de l'autosuffisance alimentaire de l'Europe, d'un niveau de vie équitable pour les agriculteurs, mais aussi d'un prix raisonnable de l'alimentation pour les consommateurs, d'une stabilisation des marchés agricoles et d'une augmentation radicale de la productivité de l'agriculture, objectif qui conditionnait tous les autres et qui impliquait une diminution drastique du nombre d'exploitations agricoles. Tous ces objectifs ont été atteints en 30 ans, grâce à des dispositifs reposant sur trois grands principes que sont :

- L'unité du marché intérieur européen
- La préférence communautaire

- La solidarité financière.

La réussite de la PAC s'accompagna d'effets pervers tels la croissance des excédents et l'explosion du budget agricole européen ainsi que des dérapages productivistes portant atteinte à l'environnement et de la qualité discutable de certains produits. Une réforme importante de la PAC a été introduite en 1992 puis approfondie en 1999, et à nouveau fortement réorientée en 2003. Sont sortis de ces réformes plusieurs dispositifs compliqués qui, schématiquement, peuvent être résumés de la manière suivante : 5

Premier pilier

Le premier pilier de la PAC concerne les aides directes et les organisations communes de marchés (OCM) des différentes filières : grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux), sucre, lait, viande bovine, ovins, fruits et légumes, vins etc... Il représente la plus grosse part des crédits de la PAC. La majeure partie de ces crédits sont consacrés aux primes dans les grandes filières animales (prime à la tête de bétail) ou végétales (prime à la surface) compensant, pour les producteurs, les baisses de prix à la production qui tendent peu à peu vers les prix mondiaux.

Second pilier

Le deuxième pilier de la PAC concerne le développement rural, il vise à améliorer la compétitivité de ces zones, à préserver l'environnement et le patrimoine rural, afin d'assurer l'avenir des zones rurales et de favoriser le maintien et la création d'emplois

Tant pour des raisons internes à l'Europe que pour des raisons de positionnement de l'Europe dans les négociations mondiales sur le commerce, la PAC nouvelle issue des décisions de 2003, tend à augmenter progressivement le poids relatif du deuxième pilier.

2) Poids de l'agriculture dans l'économie Européenne

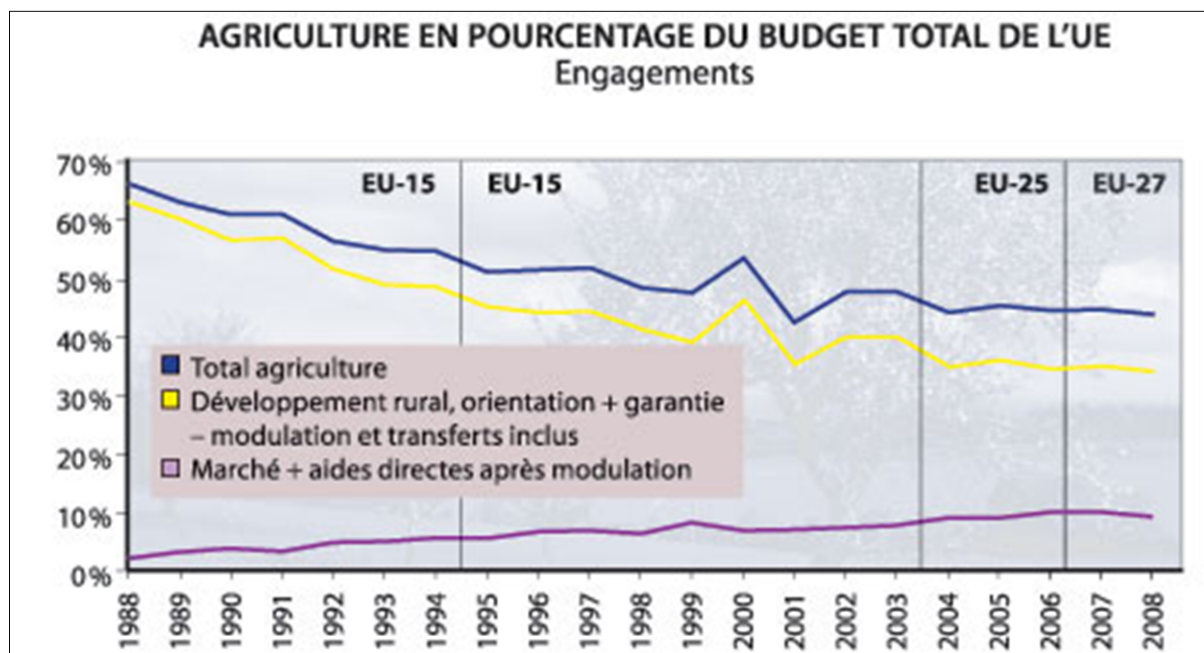
a. L'UE, un des principaux acteurs des marchés agricoles mondiaux

L'Europe est à la fois un grand exportateur et le premier importateur mondial de denrées alimentaires, essentiellement en provenance des pays en développement. L'UE entretient de multiples contacts et échanges avec les pays tiers et les blocs commerciaux. Principal importateur et deuxième plus grand exportateur de denrées alimentaires, l'UE occupe une place de premier plan sur les marchés agricoles mondiaux. Elle joue un rôle majeur dans l'établissement des accords commerciaux mondiaux au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elle a également conclu, des accords commerciaux bilatéraux avec certains pays tiers, des accords de libre-échange avec ses proches voisins, ainsi que des accords particuliers avec des pays en développement leur garantissant un accès préférentiel au marché de l'UE. Enfin, elle entretient des relations plus étroites avec des groupements régionaux, tels que celui des pays d'Amérique latine du groupe MERCOSUR. En ce qui concerne les pays riches, l'UE est le seul groupe commercial important qui facilite l'importation sur ses marchés de produits originaires de pays tiers en développement, et qui de surcroît importe des quantités considérables en provenance de ces pays. L'Union Européenne s'engage beaucoup en faveur des règles commerciales multilatérales. La politique de l'UE est claire: le développement des échanges entre tous les pays, qu'ils soient développés ou moins avancés, doit être régi par des règles commerciales multilatérales avantageuses pour tous, en particulier pour les pays en développement. C'est pourquoi l'UE est un fervent défenseur de l'OMC, où elle n'a cessé de jouer un rôle actif lors des discussions et négociations sur les échanges agricoles. L'UE a pris des engagements dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, dont l'objectif est de poursuivre la libéralisation du commerce tout en favorisant le développement. L'UE première puissance commerciale mondiale

intervient pour près de 20% dans le total des importations et exportation dans le monde. On tend désormais aussi à inclure les services dans les échanges commerciaux de l'UE. La grande capacité de production de l'agriculture européenne, ainsi que la diversité et la qualité de ses produits, a fait de l'UE un important exportateur dans de nombreux secteurs de l'alimentation (le deuxième à l'échelle mondiale avec un volume d'exportations agricoles d'une valeur de 72,553 milliards d'euros en 2006)³. Notons que ces échanges s'effectuent aussi en sens inverse: l'UE est en effet le plus grand importateur mondial de produits agricoles. En 2006, ses importations ont représenté un montant de 67,876 milliards d'euros. Cependant sa position relative est en recul sur le long terme puisqu'en 1980 elle réalisait (avec 9 états membres seulement) 21% des exportations et 27% des importations. Sur la même période la situation de la Chine est passée de 1,3% à 11,8% des exportations et de 1,3% à 9,1% des importations.

b. Le coût de la PAC et son rôle

La Politique agricole commune (PAC) est un système de subventions et de programmes de l'Union européenne, qui, selon la Commission, coûte à chaque citoyen européen environ 30 centimes d'euros par jour. Avec un budget d'environ 53 milliards d'euros par an, la PAC représente actuellement quelque 40% du budget de l'UE pour 2007-2013, alors qu'elle représentait près de 71% du budget en 1984. La majorité (plus de 70%) des dépenses de la PAC vont en paiements directs aux agriculteurs, alors que 20% des fonds est dépensé pour le développement rural. Le reste représente des subventions à l'exportation pour des entreprises alimentaires. La France est le premier bénéficiaire de cette politique, avec environ 20% du budget, suivie de l'Allemagne et l'Espagne (13% chacun), de l'Italie (environ 11%) et du Royaume-Uni (aux alentours de 9%). Le budget de la PAC est décidé chaque année par le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen dans le cadre du budget à long terme de l'UE. Le cadre financier actuel, qui couvre la période 2007-2013, est prêt à être révisé, en parallèle de la réforme de la PAC.



La PAC, qui existe depuis plus de 40 ans, est la principale politique commune de l'UE. Il n'est pas surprenant que le budget de la PAC ait absorbé une large part de l'ensemble du budget et des dépenses communautaires, dans la mesure où la PAC se substitue en quelque sorte aux politiques nationales et aux dépenses publiques nationales en faveur de l'agriculture. La situation a toutefois

changé depuis la limitation des dépenses de la PAC et l'émergence d'autres politiques communautaires. Il convient donc d'en finir avec un certain nombre d'idées erronées. La PAC a un coût relativement élevé. Au cours des premières années d'existence de l'UE, la PAC représentait à elle seule une part importante des dépenses budgétaires, parfois même plus des deux tiers. Le coût de la PAC s'élève aujourd'hui à 55 milliards d'euros par an. Ce montant représente près de 40% du budget communautaire total, moins de 0,5% du PIB de l'UE. Non seulement la part de la PAC dans le PIB de l'UE va en décroissant, mais en outre elle diminue à un rythme beaucoup plus rapide que les dépenses publiques de l'UE. Comparativement à d'autres dépenses publiques, le coût de la PAC reste raisonnable. Il convient par ailleurs d'examiner le coût de la PAC dans son contexte. Contrairement à d'autres domaines comme l'éducation, la défense, le transport, les soins de santé ou la sécurité sociale, dont la responsabilité et le financement relèvent des gouvernements nationaux, la politique agricole de l'UE est une politique pour laquelle les Etats membres ont consenti que les décisions soient prises au niveau communautaire et qu'un budget conséquent soit mis en place à cet effet. En moyenne, chaque citoyen contribue au financement de la PAC à raison d'environ 2 euros par semaine. Il s'agit là d'un coût raisonnable dans la mesure où il garantit une offre de denrées alimentaires saines et de qualité, le dynamisme des campagnes, tout en préservant l'environnement et les paysages. La part destinée au soutien des marchés (céréales, sucre, viande bovine et lait) et aux subventions à l'exportation a diminué alors que celle allouée aux aides directes aux producteurs et au développement rural a augmenté. Concernant la maîtrise des coûts budgétaires, la PAC est strictement encadrée. Des limites budgétaires sont établies afin de contrôler les dépenses sur une ou plusieurs années. Les limites prévues pour les mesures de marché de la PAC et les aides directes pour la période 2007-2013 ne permettent aucune augmentation en termes réels et, de fait, elles deviennent chaque année plus étroites au fur et à mesure de la progression des paiements directs dans les nouveaux Etats membres jusqu'à leur alignement sur le niveau des plusieurs réformes (trois en dix ans) visant notamment à mieux cibler et contrôler les dépenses. Les dépenses de la PAC ont été gelées (en termes réels) jusqu'en 2013. Elles seront soumises à un contrôle disponible, pour éviter que les plafonds ne soient dépassés.

Deuxième partie :

1) Pourquoi la PAC évolue :

a. Défi de l'entrée des nouveaux états membres

Le 1er mai 2004, date de l'entrée dans l'UE de 10 nouveaux Etats membres (Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie) et le 1er janvier 2007, date de l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie, marquent une étape historique dans la reconstruction de l'Europe après des siècles de divisions destructrices. La stabilité et la sécurité politiques ainsi garanties et l'expansion du marché intérieur communautaire, qui est passé de 380 à près de 500 millions de consommateurs, bénéficieront à l'Europe tout entière. Si l'on s'en tient aux chiffres, l'élargissement retentit de façon spectaculaire sur l'agriculture communautaire. Au total, 7 millions d'agriculteurs sont venus s'ajouter aux 6 millions que comptait déjà l'Union européenne des 15 anciens Etats membres. Les 12 nouveaux Etats membre représentent environ 55 millions hectares supplémentaires de terres agricoles par rapport aux 130 millions d'hectares de l'ancienne UE-15, soit une augmentation de 40% qui ne devrait entraîner qu'une progression de la production comprise entre 10 et 20% pour la plupart des produits. Ces données confirment que le fort potentiel de production agricole des nouveaux Etats membres n'est pas exploité pleinement. Les agriculteurs des nouveaux Etats membres ont accès au marché unique de l'UE et ils bénéficient de

prix relativement stables, des paiements directs (dont le montant va atteindre progressivement le niveau de l'UE) et des mesures de développement rural. Bien que des progrès aient été accomplis dans les nouveaux États membres en matière de modernisation et de restructuration du secteur agricole, un des principaux défis de ces dernières années était d'accroître la prospérité du secteur et de l'ensemble des communautés rurales. Les différences largement médiatisées entre le niveau de prospérité de l'UE-15 et celui des nouveaux États membres seulement 45% du niveau UE-15 (PIB par personne exprimé en parité de pouvoir d'achat) en 2001 sont encore plus prononcées dans les zones rurales, qui accusent des niveaux de revenu plus faibles et des taux de chômage plus élevés que ceux des régions urbaines (ces écarts sont plus importants dans les nouveaux États membres que dans l'UE-15). L'UE a déjà entrepris de relever ce défi en prévoyant de nouvelles mesures de développement rural destinées à répondre au cas spécifique des nouveaux États membres. Il importe également de souligner que les obligations inhérentes au statut d'État membre de l'UE s'appliquent immédiatement aux agriculteurs des nouveaux États membres. La sécurité alimentaire, par exemple, revêt une importance telle aux yeux des consommateurs de l'UE qu'il est exclu d'abaisser le niveau d'exigence des normes en vigueur au niveau communautaire.

b. Historique de la PAC et ses réformes

Naissance de la PAC

A la fin des années 50 les esprits sont marqués par les guerres, il faut reconstruire toute l'Europe et bâtir la paix. Six pays européens vont prendre une décision révolutionnaire : se regrouper et se serrer les coudes. Les frontières nationales vont peu à peu disparaître pour former une frontière globale à l'Europe. C'est la naissance du marché unique européen avec le traité de Rome en 1957. A cette époque de nombreuses régions d'Europe connaissent des pénuries. L'offre alimentaire est insuffisante et inégalement répartie. L'Europe toute entière dépend des importations pour assurer l'alimentation de ses habitants. Afin d'assurer son indépendance alimentaire, l'Europe doit s'organiser pour nourrir sa population sans recourir massivement aux importations, elle va donc augmenter sa production agricole. La Politique Agricole Commune naîtra de cette ambition en 1962 avec pour objectif, garantir la paix en Europe, en sécurisant les approvisionnements, permettre à tous les européens de manger des produits alimentaires de bonne qualité à un prix abordable en quantité suffisante et pérenniser son agriculture en la développant et en la modernisant. Pour y parvenir la priorité de la PAC est d'augmenter l'offre de produits agricoles pour satisfaire la demande.

La PAC d'après-guerre

Les premiers mécanismes utilisés par la PAC sont ceux qui augmentent l'offre pour satisfaire la demande. A l'intérieur de l'Europe pour augmenter la production les prix sont maintenus plus haut que les prix observés dans le reste du monde. Pour assurer des prix intérieurs élevés, ce marché Européen est protégé par un système de barrières douanières qui rend les produits d'importation plus cher que ceux produits en Europe : c'est la préférence communautaire. Mais pour produire plus il faut alors que l'Europe s'équipe, la PAC permet alors la modernisation de l'outil de production grâce à des subventions favorisant l'investissement. A la fin des années 70 la production est suffisante et la PAC a rempli ces objectifs. L'Europe assure alors son auto approvisionnement et commence à exporter.

La PAC victime de son succès

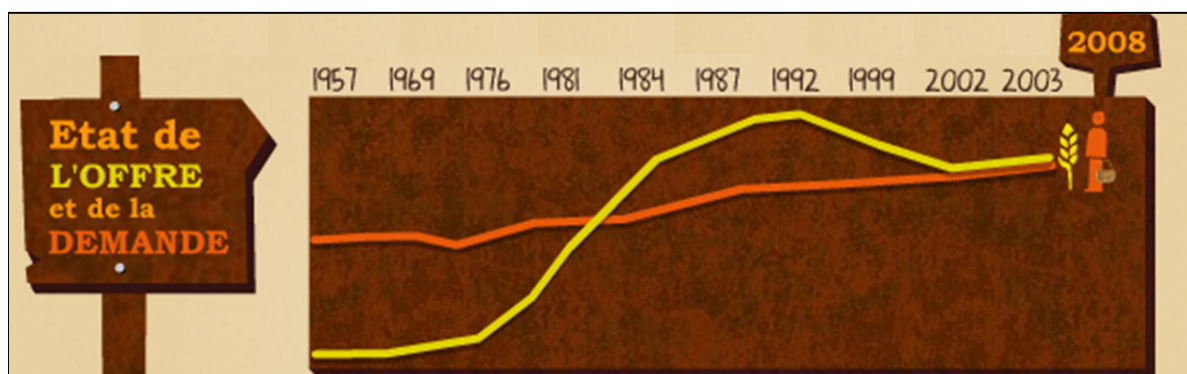
Victime de son succès dans les années 80, les objectifs de la PAC sont dépassés et l'Union Européenne produit plus qu'elle ne consomme pour certaines productions. Les consommateurs commencent alors à voir d'un mauvais œil les aides apportées à une agriculture productive jugée polluante et qui génère des excédents dont l'exportation, le stockage ou la destruction sont très coûteux. L'Europe est alors en surproduction. La PAC va alors se doter d'outils lui permettant de limiter l'offre et d'augmenter la demande. Pour limiter l'offre des mesures sont mises en place pour freiner la production. En 1984 apparaissent les quotas laitiers. En 1987, l'UE fixe un plafond de production céréalière. Elle constitue également des stocks pour réduire la quantité de marchandise disponible sur le marché. Dans un même temps, pour augmenter la demande, l'Europe diversifie ces débouchés en subventionnant ses exportations. Mais ces mesures ne suffisent pas à endiguer la surproduction. Il faut alors réformer la PAC en profondeur en 1992.

Les réformes

En 1992 l'Union Européenne réforme la PAC pour diminuer sa production : le prix garanti est diminué. Il est mis en place le système de gels des terres dont l'objectif est de réduire les surfaces cultivées de 10 %. Pour balancer le manque à gagner et soutenir l'investissement, l'UE va alors verser une aide compensatoire pour que les agriculteurs puissent continuer à gagner autant d'argent.

En 1999, la PAC se diversifie et soutient non seulement les agriculteurs, mais également les initiatives de développement rural. Les aides versées aux agriculteurs sont donc de moins en moins liées aux volumes produits. Ce changement d'orientation de la PAC se poursuit jusqu'au début des années 2000. A la création de la PAC, plus un agriculteur produisait plus il recevait d'aides.

A partir de 2003 les aides ne sont plus versées en fonction des quantités produites. Elles deviennent forfaitaires et sont conditionnées par le respect de bonnes pratiques agricoles, en matière d'environnement, de santé et de bien-être animal. A partir de ce moment la production agricole n'augmente plus autant que par le passé. L'offre est alors maîtrisée et elle est en meilleure adéquation avec la demande européenne.



2) Trajectoire de la PAC pour l'avenir

a. Bilan de santé de la PAC en 2008

Publié en novembre 2007 par la Commission européenne, le "bilan de santé de la PAC" a demandée aux États membres de donner les mesures à mettre en œuvre pour préparer l'après 2013. Un an après, le 20 novembre 2008, les ministres de l'agriculture s'accordent sur l'éventail suivant :

- la suppression des jachères obligatoires d'ici à 2013
- l'augmentation progressive des quotas laitiers (1% chaque année) avant leur disparition totale en 2015
- le "découplage" des aides pour tous les États membres (sauf dans certains secteurs)
- le renforcement de l'aide aux secteurs rencontrant des problèmes spécifiques (régions ou secteurs économiquement défavorisés, zones présentant des risques de catastrophes naturelles ou maladies animales)
- Un financement supplémentaire pour les agriculteurs des 12 nouveaux États membres de l'UE
- Une répartition du budget plus favorable au développement rural
- Une simplification du principe de "conditionnalité"

b. Enjeux des prochaines discussions sur la PAC 6

Le séminaire du 31 mars et 1er avril 2011 intitulé "**La PAC à l'horizon 2020 : régulation des marchés et politique de structure**" abordera deux enjeux majeurs pour le futur de la politique agricole commune européenne.

Le premier enjeu, qui sera abordé le 31 mars, est celui de la **régulation des marchés agricoles**. Les discussions porteront sur une analyse comparative des instruments de régulation des marchés et des aides découplées, notamment au niveau de l'efficacité et du coût respectifs des instruments et de leur impact sur le pouvoir de marché des producteurs et la gestion des risques. Le second enjeu, qui sera abordé le 1er avril, est celui de la mise en place d'une **politique de structure**. Les discussions porteront sur la concentration des exploitations et son impact sur la durabilité, sur le rôle de la PAC dans cette concentration et sur la politique de structure à promouvoir. La question du « corporate farming » dans l'UE et ses conséquences sur l'agriculture familiale sera également abordée. Ce séminaire est destiné à un public de « parties prenantes » à la politique agricole commune : représentants d'organisations agricoles, d'ONG d'environnement et de développement et d'associations de consommateurs, académiques et décideurs des différentes régions de l'Union Européenne.

D'autre part, le commissaire Dacian Cioloș a lancé le 12 avril 2010 un débat public [7](#). Il invitait le grand public, les parties prenantes européennes, les groupes de réflexion et autres instituts de recherche à faire parvenir leurs commentaires en réponse à quatre questions clés.

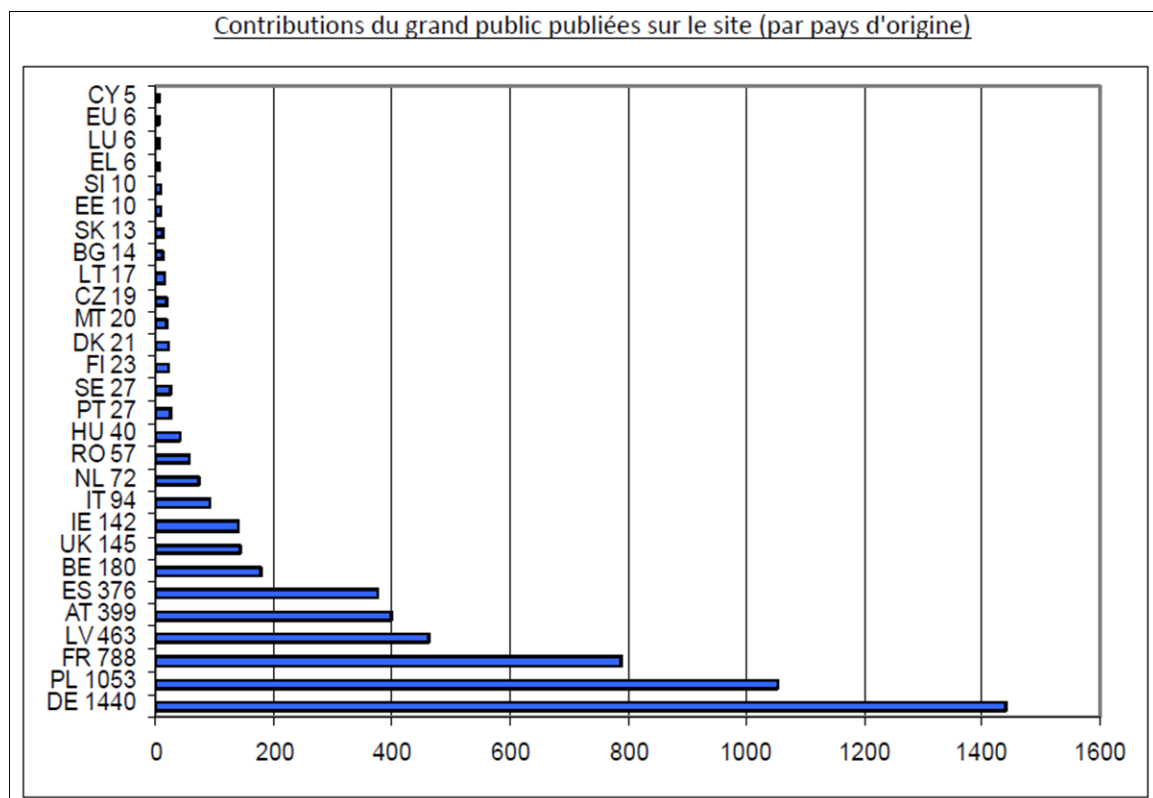
Pourquoi avons-nous besoin d'une politique agricole européenne commune?

Qu'est-ce que les citoyens attendent de l'agriculture?

Pourquoi réformer la PAC?

De quels outils avons-nous besoin pour la PAC de demain?

Dans le graphique ci-dessous on s'aperçoit que Les trois quarts des contributions de la catégorie « grand public » proviennent de six pays : l'Allemagne, suivie par la Pologne, la France, la Lettonie, l'Autriche et l'Espagne. Viennent ensuite la Belgique, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Italie et les Pays-Bas



Les réponses furent très nombreuses et constituèrent de loin le plus fort taux de participation pour un exercice de ce type mené par la Commission. Parmi les 5700 contributions voilà quelques une qui méritent d'être examinées.

c. Propositions pour la PAC de 2013 6 et 7

Le débat en ligne, resté ouvert jusqu'au 11 juin 2010, visait à offrir la possibilité de contribuer à un stade précoce au processus de réflexion engagé sur le futur de la PAC. Les réactions aideront les responsables chargés de préparer la réforme. Après avoir résumé les commentaires des différents groupes, un certain nombre de thèmes convergent au moins sur la base des contributions reçues.

11 thèmes principaux ont été répertoriés :

- Adopter une approche stratégique dans le processus de réforme de la PAC. Privilégier des solutions globales, non partielles, en tenant compte à la fois des défis propres à la PAC mais aussi de l'interaction entre la PAC et les autres politiques externes et internes de l'UE;
- Veiller à ce que la PAC garantisse la sécurité alimentaire en utilisant un certain nombre d'outils pour atteindre cet objectif. Cela pourrait impliquer un certain nombre d'outils de politique;
- Continuer à orienter les secteurs compétitifs et potentiellement compétitifs de l'agriculture européenne vers le marché en donnant plus d'importance à l'innovation et la diffusion des résultats de la recherche;
- Passer d'un système d'intervention sur les marchés à un instrument moderne de gestion des risques et des crises;
- Reconnaître que le marché ne peut (ou ne pourra pas) payer pour la fourniture de «prestations et de biens publics ». C'est là que l'action publique doit compenser la défaillance du marché;
- Garder à l'esprit que le paiement correct des agriculteurs pour la fourniture de «biens et services publics » sera un élément clé dans une PAC réformée

- Protéger l'environnement et la biodiversité, préserver les campagnes, soutenir l'économie rurale et préserver/améliorer l'emploi en milieu rural, atténuer les effets du changement climatique
- Repenser la structure des deux piliers et clarifier la relation entre eux; dégager des crédits suffisants pour réussir le développement rural;
- Mettre en œuvre une PAC plus juste, plus équitable pour les petits agriculteurs, pour les régions les moins favorisées et pour les nouveaux États membres;
- Instaurer la transparence dans la chaîne alimentaire et donner plus de poids aux producteurs; Créer des conditions de concurrence loyales entre produits européens et produits importés ;
- Évitez de porter préjudice aux économies ou aux capacités de production alimentaire des pays en développement; contribuer à la lutte contre la faim dans le monde.

En conclusion, on peut souligner que la plupart des parties prenantes considèrent qu'une politique agricole commune au niveau de l'UE est plus souhaitable qu'une série de politiques nationales ou régionales, ou pas de politiques agricoles du tout. Beaucoup, mais pas toutes, font valoir que les réformes de la PAC ces dernières années sont allées dans la bonne direction. Ces réformes ont accru l'orientation de l'agriculture vers le marché et les agriculteurs, en tant que gestionnaires des terres, ont été encouragés à fournir de nouveaux services, à renforcer la qualité et la sécurité alimentaire et à améliorer d'autres pratiques telles que la protection des animaux.

L'idée qu'une politique européenne commune est la clé pour assurer des conditions de concurrence équitables dans l'UE, fait l'objet d'un consensus. Les contributions soutiennent que le marché unique des produits agricoles est un principe intangible.

La plupart des contributions plaident en faveur d'une politique agricole au niveau de l'UE. Très peu de voix se font entendre en faveur d'une "renationalisation" de la PAC (permettant une plus grande flexibilité dans l'utilisation des instruments de la PAC au niveau des États membres). Certains affirment que les flexibilités et les exceptions nationales devraient être réduites au minimum et suivies de près afin de ne pas créer des distorsions de concurrence qui pourraient compromettre le marché unique.

Sujet d'actualité par excellence, la PAC me semble être le défi majeur de l'Europe des 27 car elle peut permettre à l'Europe de se diriger vers une croissance prospère grâce à la qualité de ses produits et son auto approvisionnement tout en améliorant les méthodes de production et en préservant un dynamisme sur l'ensemble des territoires de manière à garder un paysage riche et équilibré.

Bibliographie :

Les sources que j'ai utilisées proviennent principalement d'Internet, car j'ai trouvé toutes les informations nécessaires et le sujet contient de nombreux support du fait du caractère international des informations fournies.

1 site de la commission européenne : http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/communication/index_fr.htm

2 Graphique en barre page 3 documents de la Commission Européenne
Direction Générale de l'Agriculture et du Développement Rural
http://ec.europa.eu/agriculture/index_fr.htm

3 documents de la Commission Européenne
Direction Générale de l'Agriculture et du Développement Rural
http://ec.europa.eu/agriculture/index_fr.htm

4 <http://www.europe-en-aquitaine.eu/politique-agricole-commune-pac>

5 <http://ddaf.ain.pref.gouv.fr/dgeaf/textes/outils/pac.html>

6 http://www.csa-be.org/?page=art-seminaire&id_mot=185&id_article=773

7 http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/communication/index_fr.htm

http://www.assemblee-nationale.fr/13/cr/2010-2011/20110040.asp#P355_65987